

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18H05.

Etai^{ent} présents Mesdames BARNAY, LOYRE, PILLIN, ZBROZINSKI , Messieurs BEAUCARNOT, , CHEVALIER, JOLY, LAMOUR, RICHARD et TESTARD

Etai^{ent} absents : Madame MARTIN (pouvoir à M. JOLY) , Monsieur BRIET

Secrétaire de Séance : Monsieur JOLY Pierre

Approbation du précédent compte rendu

Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations au maire

Le Maire informe le conseil qu'une convention de prestations de services a été conclue avec Monsieur CREUZET pour faire face à l'absence de l'agent technique et aux besoins d'entretien extérieur sur le secteur du bourg. Cette convention est annuelle et le paiement se fait au fur et à mesure des travaux réalisés selon un devis préalable.

DELIBERATIONS

1/ Vote du taux des taxes 2021

Vu le compte administratif 2020 et les résultats qui seront reportés au BP 2021,

Le conseil municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes locales pour 2021 et afin de maintenir les ressources fiscales de la commune, décide à l'unanimité les taux suivants :

- TAXE SUR LE FONCIER BATI : 38.18% (addition du taux départemental + taux commune)
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : 34.60 %

2/ Vote du BP COMMUNE 2021

Le conseil municipal a délibéré et accepté à l'unanimité le budget équilibré comme suit :

	DEPENSES en €	RECETTES en €
Fonctionnement	829 536.19	829 536.19
Investissement	248 886.62	248 886.62
Total	1 078 422.81	1 078 422.81

3/ Vote du BP COMMERCE DE PROXIMITE 2021

Le conseil municipal a délibéré et accepté à l'unanimité le budget équilibré comme suit :

	DEPENSES en €	RECETTES en €
Fonctionnement	22500.00	22500.00
Investissement	24842.33	24842.33
Total	47342.33	47342.33

4/ Vote du BP ROSE DES VENTS 2021

Le conseil municipal a délibéré et accepté à l'unanimité le budget équilibré comme suit :

	DEPENSES en €	RECETTES en €
Fonctionnement	26806.71	26806.71
Investissement	32247.89	32247.89
Total	59054.60	59054.60

5/ Annulation loyer La Casa Della Conca d'oro

Les gérants ont fait part de leur problème de trésorerie du fait du décalage de versement des aides gouvernementales et de la fermeture qui est prolongée. Ils demandent une aide de la municipalité pour solder les loyers dus puis ils s'engagent à mettre en place un étalement des paiements à compter d'avril avec la Trésorerie SGC du Creusot. De ce fait le conseil municipal décide à l'unanimité d'apporter une aide supplémentaire en raison de la fermeture sur Avril et annuler le mois de loyer.

6/ Subvention annuelle Cantine scolaire

L'aide financière annuelle de la commune pour le fonctionnement habituel de ce service est de 1400 euros. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer cette aide puis d'étudier si une aide complémentaire est à verser en fonction du bilan annuel qui sera dressé par l'Association à la fin de cette année scolaire, notamment en raison des jours de fermeture de ce service qui vont avoir des conséquences sur les recettes encaissées.

7/ Subvention Garderie Les Ch'Tits Mômes

Les années passées, la subvention attribuée était de 3000 euros trimestriel. En raison de la fermeture de ce service pour des raisons sanitaires, les recettes seront amoindries cette année et un bilan devra être fait avec la Présidente pour déterminer si un complément d'aide financier devra être délibéré. Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire ce versement trimestriel à l'unanimité.

8/ Projet éclairage public SYDESL

Le SYDESL a étudié et chiffré le projet d'éclairage public le long de la RD 61 (dossier 482074_TRVXELEC) Le coût total de l'opération s'élève à 32 539.73 € et la participation du SYDESL serait de 13748.28 €.

La contribution estimative de la commune serait donc de 18791.45€. Le montant du fonds de concours versé par la commune n'excède donc pas 75% du coût HT de l'opération.

Conformément à l'article L5212.26 du CGCT, les travaux concourent à une maîtrise de la consommation d'énergie, à la réduction des émissions polluantes et de gaz à effets de serre.

Le coût de ces travaux est inscrit dans les crédits budgétaires du BP COMMUNE 2021.

La contribution communale s'effectuera à l'initiative du SYDESL après que les travaux soient terminés

QUESTIONS DIVERSES

- Points d'apports Volontaires pour le ramassage des déchets : les réunions d'informations sont repoussées à l'automne en raison des mesures sanitaires en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20H05.

Le Conseil Municipal donne acte au Maire pour diverses communications prises en séance. Vu par Nous, Jean PISSELOUP, Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être affiché le 09.04.2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à St-Symphorien de Marmagne le 09.04.2021

Le Maire, J. PISSELOUP



Compte rendu de la séance du 08.04.2021